



Centre de compétence de la musique militaire
Berne, 23.03.2015

Cours préparatoires pour candidats tambours

Objectif du cours

L'instruction prémilitaire vise à préparer les candidats à l'examen technique dès l'âge de 16 ans. Avec celle-ci, le programme de cours se modélise selon l'âge du participant, respectivement selon le nombre de cours déjà suivis par le participant.

Les participants qui ont déjà suivi plusieurs cours reçoivent des propositions et indications concrètes pour s'améliorer, grâce à la situation d'examen simulée. Ils peuvent ainsi se préparer de manière optimale à l'examen et observer leur potentiel d'amélioration. Les résultats sont analysés lors d'une conversation personnelle, et une note est insérée dans le livret de performance militaire.

La fréquentation du cours est facultative et ne constitue pas une garantie d'admission. Les cours ne remplacent en aucun cas la formation individuelle. Les cours de préparations ont habituellement lieu du mois d'avril au mois de juin.

Matière du cours

Marche bâloise et pièce libre

- Exécution d'un extrait d'une marche bâloise et d'une pièce libre
- Critères d'évaluation: technique, rythmique et dynamique

Lecture à vue

- Exemples d'exercices des années précédentes
- Evaluation des capacités de lecture à vue et d'interprétation

Principes

Remise de feuilles d'examen avec applications pratiques des principes. Ces exemples doivent faire l'objet d'un travail de préparation personnel avant l'examen.

Théorie

Les participants au cours ont l'occasion de résoudre une ancienne version de l'examen théorique, et d'en discuter avec les enseignants du cours. Les questions font référence à sur la partie théorique du manuel "Roulement" de l'Association suisse des tambours et Fifres (ASTF).

Déroulement

Au début du cours, chaque participant reçoit un bloc de textes, informant sur les détails de l'examen spécifique et sur la musique militaire en général.

À partir de l'âge de 17 ans, chacun des participants au cours doit affronter une situation d'examen durant environ 10 minutes et simulée.

Les associations régionales de tambours ont la possibilité d'organiser des cours indépendants dans le cadre de ces cours préparatoires.

Inscription

L'inscription à ces cours s'effectue en principe auprès des associations régionales de tambour. Les personnes intéressées n'étant pas membres d'une section de l'ASTF peuvent s'annoncer directement auprès du centre de compétence de la musique militaire.

Union romande des sociétés de tambours fifres et clairons :	www.urstfc.ch
Zentralschweiz. Tambouren- und Pfeiferverband (ZTPV):	www.ztpv.ch
Oberwalliser Tambouren- und Pfeiferverband (URSTFC):	www.owtpv.ch
Ostschweizer Tambourenverband (OTV):	www.otv.ch

Coordination

Centre de compétence de la musique militaire
Caserne, 5001 Aarau, Tél.058 / 481 12 80, info@militaermusik.ch, www.militaermusik.ch

Organisation

Associations régionales de tambours

Conduite du cours

Instructeurs tambours / professeurs de tambour